

MAIRIE
DE
SANDRANS
01400

CONSEIL MUNICIPAL n°17
du 19 Octobre 2015 à 20 heures 00

Tél.04 74 24 52 20
Fax.04 74 24 52 37

COMPTE-RENDU

L'an deux mille quinze et le 19 Octobre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur OLLAGNIER Bernard, Maire

Présents : DELATOUR Daniel, MORELLET Jean-François, OLLAGNIER Bernard, ROUSSET Serge, THOMASSON Christelle, VINTER Géraldine, RENARD Magalie, JOSSERMOZ Bernard, GHIDELLI Alexandra

Absents excusés : SCHNEIDER Eric donne pouvoir à OLLAGNIER Bernard, ROY Sandrine donne pouvoir à VINTER Géraldine

Absents : MAZET Marc, COLOMB Nathalie, MOLARD Nicole

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal

Madame GHIDELLI Alexandra est élue secrétaire de séance.

Monsieur OLLAGNIER Bernard demande l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour trois points à traiter, à savoir :

- Délibération pour la suppression de la régie Aire de Loisirs et l'étang de pêche
- Modification des périmètres de protection des monuments historiques
- Demande d'entretien pour le bassin de rétention de l'association syndicale libre du lotissement « Les Jardins de Pierre »

1/ Approbation du compte rendu numéro 16

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Présentation de la communauté de communes Chalaronne Centre par son président Monsieur Didier Muneret (Durée de 30 Minutes)

Monsieur Muneret étant absent, cette présentation sera reportée lors du prochain conseil. (le Lundi 30 Novembre)

3/ Délibérations :

a/ Terrain HYVERNAT

Suite à la demande de Monsieur MARIOTTI, la création d'une ligne d'investissement pour le paiement de l'achat du terrain HYVERNAT est demandée, suite au prêt bancaire de la banque populaire.

Décision modificative n°5

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2111 : Terrain nus		243 000.00 €
1641 : Emprunts en Euros		243 000.00 €

Les Conseillers Municipaux approuvent à l'unanimité la création de cette ligne et cette décision modificative n°5

b/ Election d'un membre supplémentaire au CAO (Commission d'appel d'offres)

Suite à la demande de Madame CREPALDI Delphine, Préfecture de l'Ain, rappelant que le président de la CAO ne peut être à la fois titulaire, il faut désigner un titulaire supplémentaire.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la nomination de Monsieur MORELLET Jean François (volontaire) comme titulaire supplémentaire et l'autorisent à remplir sa mission.

c/ Association Cantine-Garderie

Suite à la demande de l'association Cantine-Garderie, une subvention à titre exceptionnelle de 1200 Euros pour la branche cantine et 1500 Euros pour la branche Garderie, soit un total de 2700 Euros est sollicité.

Les conseillers municipaux votent à l'unanimité un accord de principe pour une subvention de 500 Euros à titre exceptionnelle pour cette année si le budget le permet.

d/ Assurances : Propositions pour changer d'assureur

Monsieur JOSSERMOZ Bernard présente les prestations de la Mutuelle Bresse Dombes (actuellement nous sommes assurés à Groupama) au conseil et informe que la baisse sera d'environ 2000 Euros pour les mêmes prestations et concernant la totalité des assurances de la commune.

Les Conseillers Municipaux, après avoir écoutés et débattus, votent à l'unanimité le transfert d'assurance chez Mutuelle Bresse Dombes et autorisent Monsieur le Maire à signer le transfert ainsi que le nouveau contrat.

e/ Programme Helios de la Trésorerie

En fonction des directives de Monsieur MARIOTTI, des titres sur HELIOS doivent être annulés :

Echéances de prêts pour la station d'épuration : Le bordereau de mandat n°34 n'est pas à annuler après vérification mais deux mandats de régularisation sont à produire pour les échéances du 16 juillet et du 16 Octobre pour un montant chacun de 1320.50 Euros. (qui ont déjà été payés)

Aire de Loisirs régie: A la demande de Monsieur MARIOTTI, les conseillers municipaux sont appelés à se prononcer sur la destruction des tickets de l'Aire de Loisirs, pour un montant de 34 245.60 Euros.

Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité l'annulation des tickets de l'aire de loisirs pour un montant de 34 245.60 Euros et les modifications à apporter sur les échéances de prêts pour la station d'épuration.

f/ Rayonnage des Archives

La facture TBM de rayonnage pour classer les archives a été passée en section fonctionnement au lieu de la section investissement. Le budget doit être modifié par conséquent, en annulant la facture de la section fonctionnement du compte 6064 et en faisant un mandat de régularisation sur le compte 2188 de la section investissement. Compte 2188 crédité par les fonds du compte 020 sur décision modificative N°6

Décision modificative n°6

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
020 : Dépenses imprévues Invest	2 179.55 €	
2188 : Autres immo corporelles		2 179.55 €

Les Conseillers Municipaux accordent à l'unanimité le passage de la section fonctionnement à la section investissement et à modifier le budget par décision modificative N°6

g/ Rapport et schéma de mutualisation

Suite à la demande de Madame SCHOENSTEIN Cathy, Communauté de communes, un avis est demandé sur le rapport et le schéma de mutualisation.

Les Conseillers Municipaux demandent à réfléchir sur le rapport et votent à l'unanimité un report au prochain conseil.

h/ Ecole de Relevant

Suite à la demande de l'équipe enseignante de l'école de Relevant, une subvention exceptionnelle de 1500 Euros est sollicitée, elle concernera 28 enfants de la commune pour une classe de neige, soit 53.57 Euros par enfant.

Les Conseillers Municipaux votent à l'unanimité cette subvention pour la sortie classe de neige

i/ Demande installation d'un camion de pizzas

Courrier de **Monsieur DUCRUIX Julien**, demandant l'installation d'un camion de vente de pizza le jeudi de préférence ou un autre jour de 17H30 à 21H30 sur la commune

Les Conseillers Municipaux accordent à l'unanimité la demande d'installation de Monsieur DUCRUIX Julien pour un loyer de 40 Euros / mois et une avance de trois mois de loyer sera demandée.

j / Délibération pour la suppression de la régie Aire de Loisirs et l'étang de pêché

Une délibération ayant déjà été prise, le 20 Juin 2014, les Conseillers Municipaux confirment à l'unanimité la suppression de la régie Aire de loisirs et l'étang de pêche et la transmettent au comptable du trésor.

k / Modification des périmètres de protection des monuments historiques

A la demande de Madame DIDIER Emmanuelle, architecte des Bâtiments de France et dans le cadre des nouvelles procédures d'évolution des PLU, article L621-30 du code du patrimoine, les conseillers municipaux sont appelés à donner leurs accords de principe sur les nouveaux périmètres de protection des monuments historiques.

Après information et débat, les conseillers municipaux donnent leurs accords à l'unanimité.

l / Demande d'entretien pour le bassin de rétention

L'association syndicale Libre du Lotissement « Les Jardins de Pierre » demande que l'employé communal entretienne leur bassin de rétention contre une facturation par la mairie.

Les Conseillers Municipaux demandent à Monsieur MORELLET Jean-François, de faire une estimation sur le coût de cet entretien et donnent leurs accords de principe, sous réserve d'une rémunération acceptée par l'association.

3/ Informations et questions diverses :

- **Mise en place d'une activité danse**, proposé par Monsieur DELLA GIUSTINA Fabien, DG Danse de Marlieux : Les conseillers municipaux donnent leurs accords de principe, dans l'attente d'une rencontre pour précision.
- Monsieur le Maire informe les conseillers que **le rapport d'activité 2014 de la communauté de communes de Chalaronne Centre** est mis à la disposition de tous dans les locaux de la mairie, conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales.
- **Vœux du Maire** : le Samedi 9 Janvier à 11Heures
- **Cérémonie du 11 Novembre** : Dépôt de gerbe à 11 Heures aux monuments aux morts.
- **Panneaux de rue** : Distribution à la Mairie le 31 Octobre des panneaux aux habitants. Début Novembre Monsieur PALISSE et Monsieur JOSSERMOZ viendront les poser directement pour ceux qui ne les ont pas récupérés.
- **Eclairage nocturne** : Un devis de 800 Euros pour éteindre l'éclairage entre 23H30 et 5 Heures nous sera envoyé par le RSE.
- **Recensement** : Monsieur JOSSERMOZ Bernard informe que nous sommes toujours à la recherche d'une personne (250 adresses à visiter)
- **Lagune** : Monsieur ROUSSET Serge demande pourquoi la clôture de la lagune n'a pas été reculée de 0.50 mètre et pourquoi le portail est de 4 mètres. Monsieur le Maire répond que la réglementation en vigueur ne concerne pas les habitants ne possédant pas d'animaux. Toutefois il demande confirmation au géomètre. Concernant le portail Monsieur le Maire se renseigne auprès du cabinet Arpège. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire clôt la séance à 21h50

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

